

Questions au Feuilleton

3. Le gouvernement a-t-il pour politique de nommer au sein de commissions d'étude ou d'enquête des personnes qui se sont prononcées clairement sur la question à l'étude?

4. Y a-t-il eu, avant la nomination du docteur Powell, consultation ou entretien avec a) des médecins partisans de l'abrogation de la législation sur l'avortement, b) des membres de groupements en faveur de l'avortement, c) des membres de groupements en faveur de la vie?

5. Le gouvernement a-t-il nommé à ce comité quelqu'un ayant des opinions opposées à celles du docteur Powell et, dans l'affirmative, a) qui est cette personne, b) quels organismes représente-t-elle, c) quelles consultations ont eu lieu avant sa nomination et avec qui?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): 1. Le 26 septembre 1975, l'honorable Otto Lang, alors ministre de la Justice, a annoncé la création du comité d'étude de la loi sur l'avortement. Ont été nommés à ce Comité: le docteur R. Badgley, président, le docteur Marion G. Powell et M^{me} Denyse Fortin-Caron. Ce choix, y compris celui du docteur Powell, repose sur les antécédents professionnels et l'expérience de chacun dans le domaine que doit étudier le Comité.

2. Le docteur Powell, m'a-t-on informé, n'a jamais fait partie des médecins partisans de l'abrogation de la législation sur l'avortement.

3. Non.

4. Non.

5. Voir la réponse à la question n° 1 ci-dessus.

LA COMMUNICATION ENTRE LES BATEAUX EN MER ET LES BASES DE SAUVETAGE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

Question n° 3947—**M. Marshall:**

1. Quels exercices de communication se font entre les bateaux en mer et les bases de sauvetage de la garde côtière canadienne?

2. Quels sont les détails, figurant sur les journaux de bord, des missions effectuées par les bases de sauvetage et des régions visées par CG 107-108-109 et CG 114?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les bâtiments de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne sont équipés de radio-téléphones fonctionnant sur les bandes de moyenne, haute et très haute fréquence réservées aux communications marines. Ils sont également équipés de radio-téléphones permettant de communiquer avec les aéronefs et les petits bâtiments. Les bâtiments de sauvetage surveillent toutes les fréquences de détresse 24 heures par jour. Les patrons de ces bâtiments ainsi que leurs seconds sont titulaires du certificat d'opérateur radio exigé et ils communiquent avec les navires conformément aux directives prescrites par le Manuel de l'opérateur radio.

2. Les journaux de bord des bâtiments de sauvetage 107, 108, 109 et 114 comportent des espaces réservés aux inscriptions suivantes: 1) Nom ou numéro d'immatriculation du navire secouru, sa position, nombre de personnes à bord, son port d'attache, sa description, le nom du capitaine et des autres personnes en détresse. 2) Le nom du patron et du second du bâtiment de sauvetage. 3) Heure de réception des appels de détresse, départs, retours et durée de la mission. 4) Région géographique de la recherche, état de la mer, vent, visibilité etc. 5) Noms des autres navires participant à la mission. 6) Communications avec les centres de coordination de sauvetage et les stations de radio. 7) D'autres inscriptions nécessaires pour préparer un rapport complet sur chaque mission.

[M. Reid.]

LE MINISTÈRE DES POSTES

Question n° 3976—**M. Masniuk:**

1. Quels ont été les frais a) d'impression, b) de distribution des calendriers de 1976 du ministère des Postes?

2. Combien de calendriers ont été a) imprimés, b) distribués?

3. Où ont-ils été imprimés?

4. Qui a effectué le travail artistique?

5. Pourquoi a-t-on imprimé des calendriers multicolores au lieu d'employer une ou deux couleurs?

6. L'impression a-t-elle été effectuée par des imprimeurs a) du gouvernement, b) privés et dans ce dernier cas, (i) a-t-on lancé un appel d'offres (ii) le contrat a-t-il été adjugé au plus bas soumissionnaire?

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. a) \$98,355. b) Ils sont disponibles dans tous les grands bureaux de poste du pays.

2. a) et b) 750,000.

3. Ashton-Potter Ltd., Toronto (Ontario).

4. B. & B. Advertising Ltd., Montréal (Qué.).

5. Afin de bien refléter l'image de marque du ministère et de mieux présenter ses produits.

6. a) Non. b) Oui. (i) Oui. (ii) Oui.

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE «L'EXPÉRIENCE ADAC»

Question n° 4020—**M. McKenzie:**

Au sujet du communiqué de presse du 30 janvier 1976, émanant du ministère des Transports et intitulé «L'expérience Adac», combien de fonctionnaires ont voyagé pour le compte du gouvernement parmi les 100,000 passagers?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Bien qu'il nous soit impossible de fournir une réponse à cette question telle qu'elle est posée, nous savons que 13 p. 100 des passagers d'Airtransit Canada ont eu jusqu'à présent recours au Service central de voyage du gouvernement fédéral et l'on peut donc déduire que ces usagers de l'Adac sont des fonctionnaires voyageant pour le compte du gouvernement.

LES POSTES

Question n° 4041—**M. Matte:**

Quels sont les a) nom, b) classification, c) niveau ou groupe des bureaux de poste de chacune des municipalités de la circonscription électorale de Champlain?

M. Paul McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):

Nom	Classification	Groupe ou Niveau
La Tuque	urbain	7
Batiscan	semi-urbain	1
Auvergne	à commission	4
Lac-aux-Sables	semi-urbain	3
Parent	semi-urbain	2
Grossbois	à commission	4
Deschambault	semi-urbain	2
Montauban	à commission	4
Montauban-les-Mines	à commission	2
Casey	à commission	2
Lac Édouard	à commission	5
Hervey Jonction	à commission	3
Hérouxville	à commission	4
Grandes Piles	à commission	3
Champlain	semi-urbain	2